## N°DCA-2023-053

- Membres théoriques :

- Membres en exercice :

- Membres présents : 17

- Pouvoirs :

3 - Votants :

20



# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

## DE LA SEINE-MARITIME

#### **EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE SDIS DE LA SEINE-MARITIME, LA COMMUNE DE LE GRAND-QUEVILLY, LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE ET LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME – RECONSTRUCTION DU CIS DE LE GRAND-QUEVILLY CIS DE TYPE D

Le 17 novembre 2023, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 31 octobre 2023, s'est réuni à la Direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

# I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

#### **Titulaires**

Mmes Pierrette CANU, Louisa COUPPEY, Claire GUEROULT, Virginie LUCOT-AVRIL, Christine MOREL. MM. Nicolas BERTRAND, Olivier BUREAUX, Gérard COLIN, Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Julien DEMAZURE, Dominique METOT, Nicolas ROULY, Florent SAINT-MARTIN.

# Suppléants

Mme Patricia RENOU.

M. Pierre AUBRY.

## II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Stéphane GOUEZEC, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Commandant Julien HURE, l'Adjudant-Chef Bertrand BOCLET.

# III. Membre de droit :

M. Clément VIVES, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur le Préfet.

## IV. Pouvoirs:

Madame Dominique TESSIER à Monsieur André GAUTIER.

Monsieur Didier TERRIER à Monsieur Nicolas BERTRAND.

Monsieur Jean-Pierre THEVENOT à Monsieur Bastien CORITON.

## Étaient absents excusés :

Mmes Chantal COTTEREAU - représentée, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK – représentée, Dominique TESSIER.

MM. Didier TERRIER, Jean-Pierre THEVENOT, le Capitaine Nicolas VACLE, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE - représenté, Monsieur Kamal KEHILA, payeur départemental par intérim.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
Ressources et moyens	Moderniser et valoriser le patrimoine du Sdis	Adapter le patrimoine
		Optimiser la gestion financière du patrimoine

\* \*

## Vu:

- le code général des collectivités territoriales,
- le Comité de pilotage du 04 mai 2021 traitant notamment du schéma immobilier des centres d'incendies et de secours du territoire de la Métropole Rouen-Normandie,
- la délibération DCA-2022-004 du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) en date du 24 février 2022 portant sur la convention de partenariat entre le Sdis 76, la Métropole Rouen Normandie et le Département de la Seine-Maritime pour la réhabilitation, reconstruction ou construction des Cis du territoire,
- la délibération DCA-2023-010 autorisant la signature de la convention de financement pour la reconstruction du Cis Le Grand-Quevilly.

\* \*

Dans le cadre des enjeux d'optimisation de la réponse opérationnelle des services d'incendie et de secours, un schéma d'évolution du maillage des Centres d'incendie et secours (Cis) sur le territoire de la Métropole de Rouen Normandie a été entériné par convention signée le 24 février 2022.

Par délibération du 9 mars 2023, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) autorisait son Président à signer une convention de financement relative à la reconstruction du Centre d'incendie et de secours de Le Grand-Quevilly.

Cette convention de financement mettait en évidence les engagements mutuels qu'ils soient techniques ou financiers tels que définit lors des différents échanges.

Depuis, l'implantation du projet et les ajustements techniques qui en découlent ont nécessité de redimensionner le projet.

Ainsi, lors du Comité de pilotage du 27 septembre dernier regroupant la Métropole Rouen Normandie, la commune de Le Grand-Quevilly, le Conseil départemental de la Seine-Maritime et le Sdis 76, le nouveau projet de reconstruction a été présenté.

Par conséquent, un nouveau projet de convention, joint en annexe, a été élaboré permettant d'intégrer l'emprise foncière du projet, les ajustements techniques et financiers ainsi que les financements détaillés en annexe financière.

Aussi, il vous est demandé:

- d'autoriser le Président à signer le projet de convention de financement entre le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, la Commune de Le Grand-Quevilly, la Métropole de Rouen Normandie et le Département de la Seine-Maritime.

-

La délibération n°DCA-2023-010 du 09 mars 2023 autorisant la signature de la convention de financement pour la reconstruction du Cis Le Grand-Quevilly est abrogée.

\* \*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20231116-DCA-2023-053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2023 Affichage : 17/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du Conseil d'administration, Signé électroniquement, le 17/11/2023 Andre GAUTIER, Président CASDIS

André GAUTIER